



Paris, le 20 juillet 2011

Madame la Présidente,

Suite à votre e-mail du 13 juillet 2011, je vous prie de trouver ci-joint le communiqué du Ministère des Affaires Etrangères de la République Hellénique suite à l'intention de la Grèce d'assumer le transport d'une aide humanitaire :

« En dépit de l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, des recommandations de l'UE qui ont été formulées dans les conclusions du Conseil européen, de l'appel lancé hier par le Quartet et de l'exhortation du ministère des Affaires étrangères à ne pas participer à l'opération visant à percer le blocus de Gaza, des groupes de ressortissants grecs et étrangers ont insisté, sans pour autant avoir reçu les permis nécessaires conformément aux règles de sécurité, pour effectuer l'opération.

En conséquence de quoi, le gouvernement grec dont la mission première est de veiller à la protection et à la sécurité des vies humaines, a décidé d'interdire le départ de bateaux sous pavillon grec et étranger des ports grecs à destination de la région maritime de Gaza.

Les positions de la Grèce sur la nécessité de lever le blocus de Gaza et d'améliorer la situation humanitaire dans la région sont claires et immuables. Tout comme la position de principe de la Grèce sur la nécessité de respecter le droit international et le non recours à la violence. La Grèce, comme chacun sait, soutient activement la réouverture des pourparlers de paix qui constituent la seule voie en faveur d'une résolution globale et durable de la question palestinienne avec la création d'un Etat palestinien qui coexistera de manière pacifique aux côtés d'Israël. Ces positions ont été clairement exposées à toutes les parties intéressées.

Dans le cadre de ces positions, la Grèce déclare de nouveau sa volonté et propose d'assumer, elle-même, à bord de bateaux grecs ou par un autre moyen indiqué, le transport de l'aide humanitaire, par le biais des canaux existants, comme l'a demandé le Secrétaire général des Nations Unies.

A cette fin, il y aura des contacts directs entre la partie grecque et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'avec toutes les parties intéressées, pour que cette mission puisse avoir lieu.

Dans cette conjoncture cruciale, toutes les parties doivent faire preuve de la responsabilité adéquate ou assumer pleinement et exclusivement la responsabilité de leurs actes. Le gouvernement agira, comme il le doit, de manière coordonnée, dans le respect des lois du pays. »

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

L'Ambassadeur
Constantin Chalastanis

Madame Françoise Leblon
Présidente de l'Association France-Palestine
Solidarité Alès-Cévennes